

**FORET COMMUNALE
DE
YENNE**

129,03 ha

Révision d'aménagement

2001 - 2020



DELIBERATION

L' An deux mille deux, et le cinq décembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Maurice MICHAUD , Maire de YENNE

Tous les membres en exercice sont présents , à l'exception de : Cristophe BORGEL, Pierrette RAULOT .

OBJET : APPROBATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE YENNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

L' OFFICE NATIONAL DES FORETS, Unité territoriale « Avant Pays » propose un nouvel aménagement de la forêt communale d'une durée d'application de 20 ans.

Ce projet développe notamment les besoins en équipements, ainsi que les objectifs et les programmes d'actions pour une gestion optimale de la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE l'aménagement de la forêt communale pour la période 2001/2020 tel que présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ou « avec les observations suivantes »...)

Fait et délibéré en séance,

Suivent les signatures au registre,

Pour copie certifiée conforme ,

DELIBERATION RENDUE EXECUTIVE
Tous les membres en exercice sont présents, à l'exception de : Cristophe BORGEL, Pierrette RAULOT.
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire,

M. MICHAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES

Département: SAVOIE (73)
Forêt communale de: YENNE
Contenance: 129,03 ha
Révision d'aménagement forestier
2001-2020
Arrêté d'aménagement n°00417

DIRECTION REGIONALE de l'AGRICULTURE ET DE LA FORET
ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU les articles L-143-1 et R-143-1 du code forestier,

VU le décret n°97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le code forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1er et 19,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 juin 1984 réglant l'aménagement de la forêt communale de YENNE,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de YENNE en date du 5 décembre 2002, déposée à la Préfecture de la Savoie le 11 décembre 2002, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

VU l'avis donné par le Préfet de la Savoie en date du 16 décembre 2002,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La forêt communale de YENNE (Savoie), d'une contenance de 129,03 ha, est affectée principalement à la production de bois de chauffage feuillu, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

ARTICLE 2 : Elle forme une série unique traitée en taillis simple de chêne (75 %), charme (10 %), autres feuillus (14 %) et résineux divers (1 %).

Pendant une durée de 20 ans (2001-2020):

- 36 ha seront parcourus par des coupes de taillis simple par bouquets ou parquets,
- le solde sera laissé en repos.

ARTICLE 3 : Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à LYON, le 20 février 2003

Pour le Préfet de la Région RHONE-ALPES
et par délégation, le Chef du Service Régional
de la Forêt et du Bois,


R. JOENNOZ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de la Savoie

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Service : **Aménagement, environnement**
HC/amé02

Dossier
suivi par : H. CHABERT

Poste : 04.79.69.93.41

Objet : aménagement de forêt communale de YENNE

Monsieur le Directeur d'Agence
de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS
64 quai Charles Roissard
BP 657

73006 CHAMBERY Cédex

Chambéry, le : 16 décembre 2002

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le projet d'aménagement de la forêt communale de YENNE que vous proposez pour la période 2001-2020.

P. le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt,
le chef de service

Olivier THIBAUT

SOMMAIRE

Titre 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET.....	3
0.2. - SURFACE DE LA FORET	4
0.3. - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET/OU DE BORNAGE	5
0.4. - PARCELLAIRE.....	5
Titre 1- ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	6
1.1. - FACTEURS ECOLOGIQUES	6
1.1.1. - Topographie et hydrographie	6
1.1.2. - Climat	7
1.1.3. - Géologie	
1.1.4. - Pédologie.....	8
1.1.5. - Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières.....	9
1.2. - HABITATS NATURELS	11
1.3. - Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).....	11
1.4. - LA FLORE.....	11
1.4.1.- Etages et séries de végétation	11
1.4.2. -espèces végétales remarquables.....	11
1.4.3. -Répartition des essences en fonction du couvert.....	12
1.4.4 - Peuplements et arbres remarquables.....	12
1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements	12
1.5. - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	13
1.5.1. - Typologie et état récapitulatif des peuplements de la forêt	13
1.5.2. - Etat de répartition des types de peuplements par parcelle	14
1.5.3. - Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt	14
1.5.4. - Précisions utiles d'ordre quantitatif	15
1.5.5. - Estimation de la production.....	15
1.5.6 - Etat de la régénération.....	15

1.6. - FAUNE SAUVAGE	
1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables	16
1.6.2 - Autres espèces animales	16
1.6.2 - situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	16
1.7- RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU	17
1.8 - RISQUES D'INCENDIE.....	17

Titre 2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX... 18

2.1. - PRODUCTION LIGNEUSE	18
2.2. - AUTRES PRODUCTIONS	18
2.3. - ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	19
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES.....	19
2.5. - ACTIVITES PASTORALES.....	19
2.6. - ACCUEIL DU PUBLIC	20
2.7.-.PAYSAGES REMARQUABLES ET SENSIBILITES PAYSAGERES.....	20
2.8. - RICHESSES CULTURELLES.....	20
2.9. - SUJETIONS DIVERSES.....	20
2.10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER.....	20

Titre 3 - GESTION PASSEE - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS DE LA FORET..... 21

3.1. - TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	21
3.1.1. - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMENAGEMENT.....	21
3.1.2. - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER	22
3.1.2.1. - aménagement proposé	22
3.1.2.2. - Application de l'aménagement	23
3.2. -TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL.....	24
3.3. - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	24
3.3.1. - Limites périmétrales	24
3.3.2. - Equipements	25

Titre 4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....26

4.1. - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES.....	26
4.2. - DEFINITIONS DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	
4.2.1. - Nombre de séries retenues	27
4.3. - DISPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE.	
4.3.1. - Mode de traitement - Méthode d'aménagement	27
4.3.2. - Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	29
4.3.3. - Détermination de l'effort de régénération.....	30
4.3.2. - Classement des unités de gestion.....	30

Titre 5 - PROGRAMME D'ACTIONS

5.1. - DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LE FONCIER	31
5.2. - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIEUNIQUE	
5.2.1. - Opérations sylvicoles - Coupes	32
5.2.2. - Règles de culture par type de stations et peuplements	32
5.2.2. - Opérations sylvicoles et travaux	33
5.3. - OPERATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSTIE	33
5.4 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DU PUBLIC.....	33
5.5 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES	33
5.6 - PROTECTION DES SITES D INTERET CULTUREL	33
5.7 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION	33
5.8 - DISPOSITIONS CONCERNANT L EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	33
5.9 - TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX	34

Titre 6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER..... 35

Tableau récapitulatif des travaux	
prévisions de récolte 1ère série	36
Prévision de recette	37
Prévisions de dépenses	38
bilan financier	39
Fiches parcelles	40
coût aménagement	46

DIRECTION TERRITORIALE RHONE-ALPES
AGENCE DEPARTEMENTALE DE LA SAVOIE
UNITE TERRITORIALE «AVANT PAYS»
TRIAGE DE YENNE

DEPARTEMENT DE
LA SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
CANTON DE
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
REGION IFN N° 715
ORLAM ENTRE JURA ET SAVOIE

**FORET COMMUNALE DE
YENNE
129.03 ha**

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2001- 2020

TRAITEMENT :

série unique : taillis simple par bouquets et parquets

ALTITUDES

- * Supérieure : 605 m
- * Moyenne : 430 m
- * Inférieure : 260 m

**PROPORTION DES ESSENCES
EN SURFACE**

ESSENCES	% en début d'aménagement
EPICEA, DOUGLAS, PIN NOIR	1
TOTAL résineux	1
CHENES	75
CHARME	10
DIVERS (frênes, merisiers, alisier blanc, érable)	14
TOTAL FEUILLUS	99
Vides boisables	0
Vides non boisables	0
TOTAL	100

- ANNEXE 7.1 - Relevé de la matrice cadastrale
- ANNEXE 7.2 - Fiche de modification de consistance
- ANNEXE 7.3 - carte de la zone distraite du régime forestier
- ANNEXE 7.4 - Etat du bornage
- ANNEXE 7.5 - Correspondance ancien et nouveau parcellaire et cadastre
- ANNEXE 7.6 - ZNIEFF N° 0139 0000
- ANNEXE 7.7 - ZNIEFF N° 7391
- ANNEXE 7.8 - Fiche chat forestier
- ANNEXE 7.9 - Etat des recettes période 1983/2000
- ANNEXE 7.10 Etat des Travaux période 1983/2000
- ANNEXE 7.11 Etat des dépenses période 1983/2000

	page
Cartes	
Carte des Régions forestières	3
Carte de situation 1/25 000	4
Carte géologique 1/25 000	8
Photo aérienne	9
Carte des stations	10
carte des habitats	11
Carte des peuplements forestiers et d'aménagement	13
carte de la sensibilité paysagère	21
Carte du site proposé au classement	22
Carte des infrastructures et équipements touristiques	26

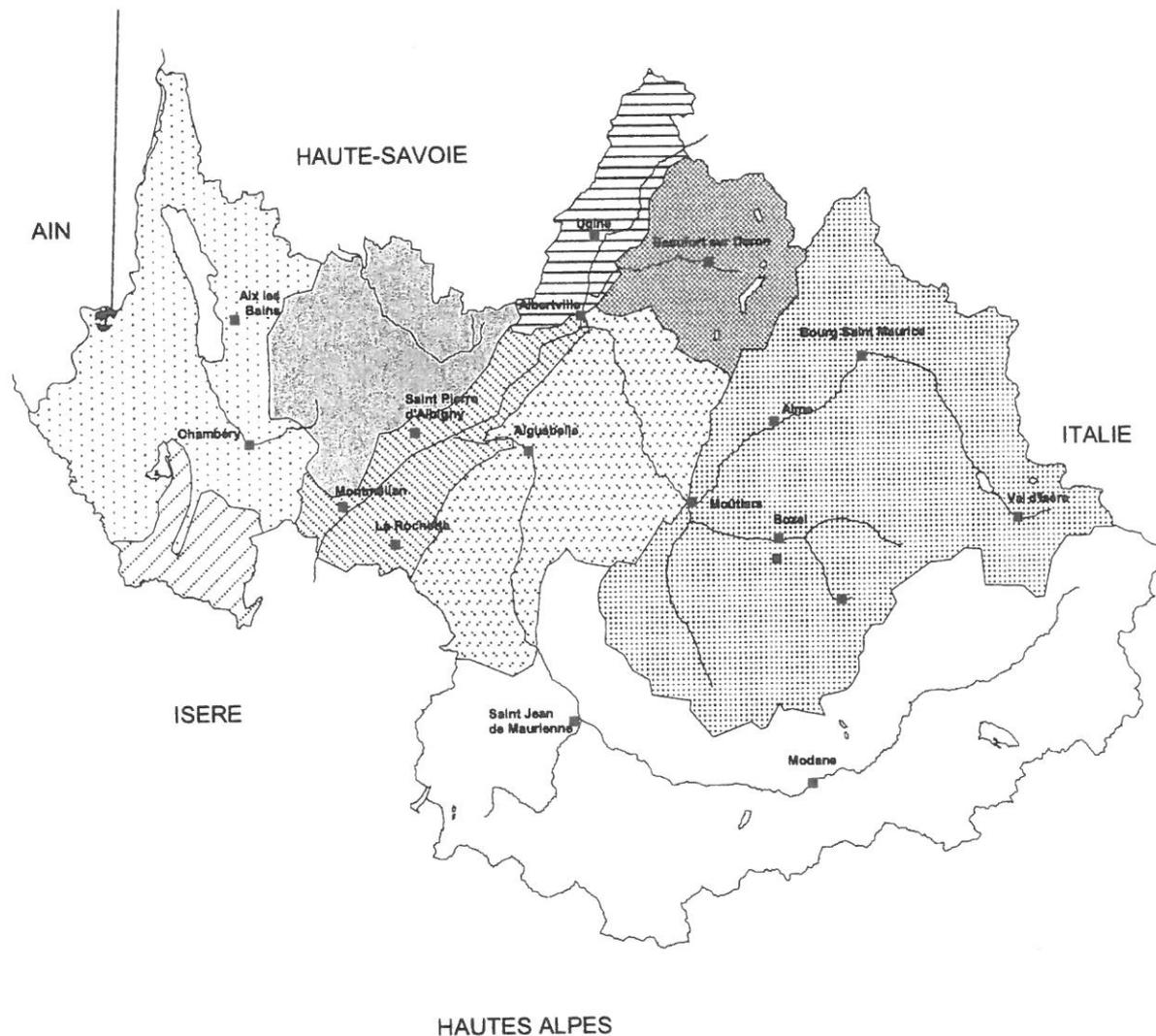


Service départemental de la Savoie

FORET COMMUNALE DE YENNE

CARTE DE SITUATION PAR RAPPORT AUX REGIONS FORESTIERES DE LA SAVOIE

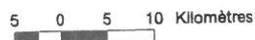
Forêt communale de Yenne



-  704 - BAUGES
-  705 - BELLEDONNE, BASSE-MAURIENNE et TARENTAISE
-  706 - BORNES, ARAVIS
-  710 - CHARTREUSE
-  715 - ENTRE JURA-SAVOIE
-  721 - MAURIENNE
-  724 - PAYS DU MT-BLANC et BEAUFORTAIN
-  732 - TARENTAISE
-  735 - VALLEE DE L'ISERE et PIEMONTE



1:800 000



Titre 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt :

Nom Forêt : communale de Yenne
Propriétaire : Commune de Yenne

Origine de la forêt

La forêt communale appartient à la commune depuis des temps immémoriaux.

Elle est soumise au régime forestier par décret du 1^{er} Septembre 1868 et a été aménagée par décret du 24 Mai 1892.

Ces documents n'ont pas été retrouvés aux archives de l'agence départementale de l'Office National des Forêts ni dans celles de la mairie.

Situation de la forêt communale.

Voir carte de situation par rapport aux régions forestières de la Savoie

Carte de situation au 1/25 000 au dos.

- Département : Savoie
- Arrondissement : Chambéry
- Commune de situation : Yenne
- Canton : Yenne
- Région I.F.N. de situation : n° 715
- Carte IGN TOP 25 n° 3232 Est Saint-Genix-sur-Guiers.

- La forêt est située à 200 m des hameaux de Yenne et à 500 m du bourg.

Orientation locale d'aménagement s'appliquant à la forêt :

ORLAM Entre Jura et Savoie.

organisation administrative de gestion :

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Agence départementale de la Savoie
Unité territoriale de «L'avant pays »
Triage de Yenne

0.2. - SURFACE DES FORETS

Voir relevé de la matrice cadastrale annexe 1

La forêt communale est répartie en 4 tènements de surfaces très différentes séparés par des forêts et prés particuliers. Elle ne comporte pas d'enclave.

La surface de la forêt a été modifiée depuis 1982, date du précédent aménagement.

Territoire communal	1982 surface totale		<u>Arrêté de distraction du</u> <u>3/05/85</u> surface distraite		2001 surface totale	
	cadastrale	forestière	cadastrale	forestière	cadastrale	Forestière
Yenne	129 ha 41 a 25 ca	129,41 ha	38 a 50 ca	0.38 ha	129ha 02 a 75 ca	129,03 ha

La distraction a eu lieu pour implantation d'une carrière dont l'exploitation est actuellement abandonnée.
Voir annexes 7.2 et 7.3

Surface réduite :

Déduire emprise EDF.

Surface totale	à déduire Ligne EDF	Surface réduite
129,03	0,1611 ha	128.87 ha

0.3. - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET/OU DE BORNAGE

Etat du bornage annexe : 7.4

Les limites de la forêt n'ont pas fait l'objet de PV de délimitation et de bornage mais en 1893 lors de la rédaction de l'aménagement, les limites ont été fixées par application sur le terrain de la mappe sarde de 1732 et les limites repérées sur le terrain avec les signes distinctifs suivants :

cantons	parcelles	bornes	Rochers gravés	Total
Cote vieille	1	1	13	14
La Maladière	2	10	35	45
Champs Dessus	3	2	14	16
Pierre Colard	4	0	8	8
Les Millières	5	3	25	28
Total		16	95	111

Murets de limites ou fossés complètent par place le bornage

Il n'existe aucune enclave en forêt communale.

0.4.- PARCELLAIRE

La forêt comporte 5 parcelles (une parcelle par canton).

Une modification de limite concerne la parcelle 2 (la Maladière) suite à la distraction du 3/05/85 d'une surface de 38.5 ares – voir page 4.

Parcellaire, surfaces (ha)

	parcelle	Ancienne surface	Distraction Du 3/05/85	Nouvelle surface	Convention EDF	Surface réduite
Côtes Vieilles	1	22,88		22,88	0.1560	22.72
La Maladière	2	50,50	0.385	50,12	0.0051	50.12
Champ Dessus	3	21,84		21,84		21.84
Pierre Colard	4	3,16		3,16		3.16
Les Millières	5	31,03		31,03		31.03
total		129,41		129,03	0.1611	128.87

Voir tableau de correspondance annexe : 7.5

L'aménagement de 1983 précise qu'il n'y a pas de différend avec les propriétaires riverains, ce constat perdue en 2001.

Titre 1- ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. - FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. - Topographie et hydrographie

Topographie (voir carte de situation page : 4)

La forêt communale de Yenne est située au Nord du chaînon du Mont-Tournier en bordure du défilé de Pierre Châtel, point de franchissement du massif par le Rhône. Ce chaînon de direction Nord sud sépare la vallée de Novalaise des vallées de Saint-Genix et de Pont de Beauvoisin. Il est long de 25 km de Yenne à la Bridoire, culmine au mont Tournier à 884 m d'altitude.

Altitudes

Forêt communale : 260 m - 605 m - moyenne 430 m.

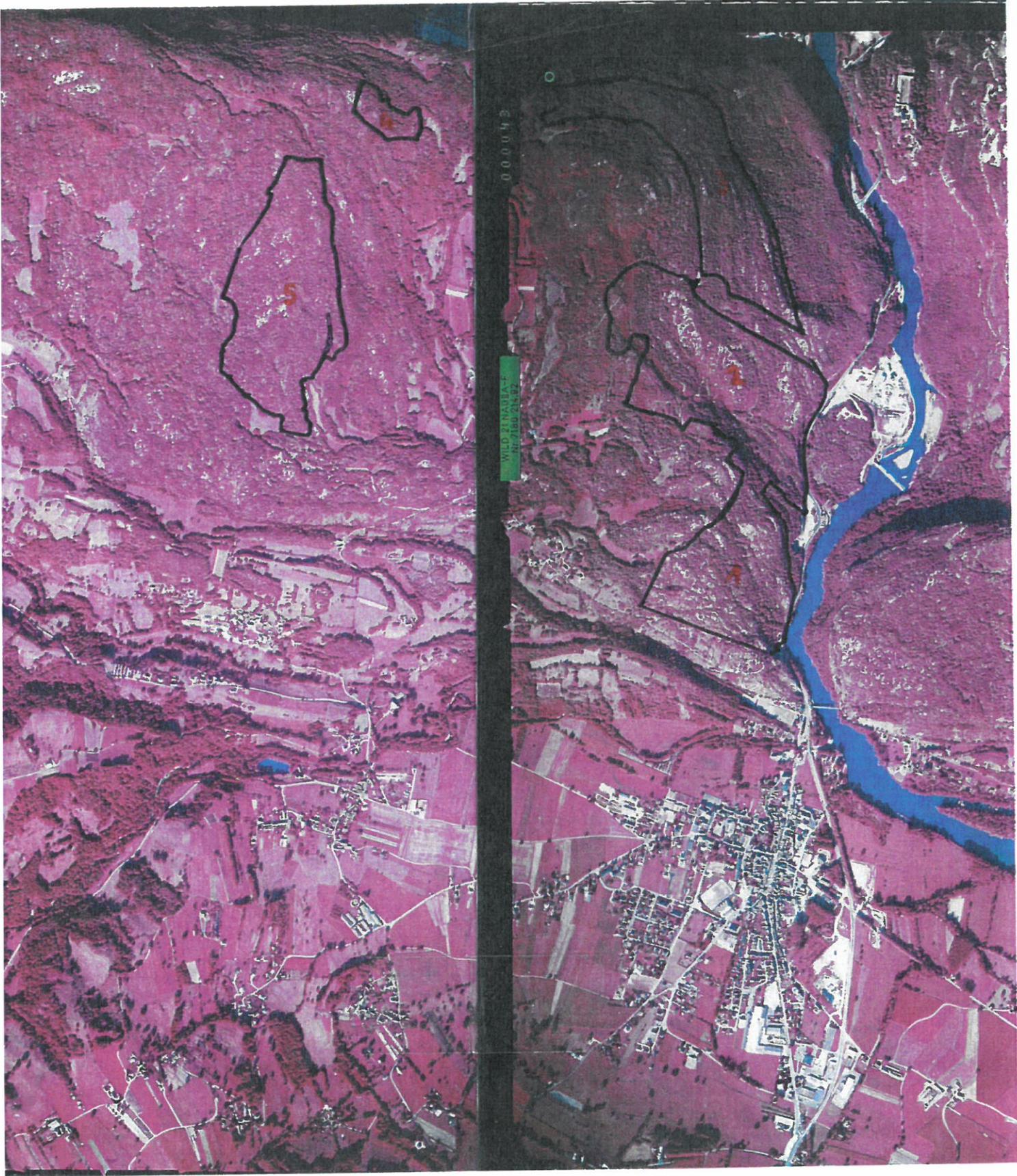
Expositions :

L'exposition générale de la forêt est Nord à Est.

Pente : Pente moyenne 20 %.

Hydrographie :

Aucun cours d'eau ni source n'existent en forêt.



1.1.2. - Climat

Température

Relevé climatologique du poste météorologique de **Novalaise** situé au sud à 12 km à une altitude de 445 m.
(Pas de relevé de température à la station de Yenne)

période	température moyenne	Nombre de jours de gelée
1970/1999	9,9	68

Les gelées printanières sont fréquentes et se prolongent jusqu'au mois de mai.

Des remontées d'air méditerranéen venant du sud par la vallée du Rhône placent les cantons dominant cette vallée en conditions plus chaudes et plus sèches

Précipitations

Relevé des précipitations (en mm) à la station météorologique de **Yenne** située à 500 m à 230 m d'altitude

Période	Hauteur moyenne annuelle des précipitations
1970/1999	1270

L'altitude moyenne de la forêt étant de 450 m, les précipitations y sont de 1400 mm environ.

Répartition des précipitations :

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les précipitations sont bien réparties sur toute l'année et n'accusent pas de baisse sur l'ensemble de la période de végétation.

station	périodes	1970 à 1999
yenne	Précipitations cumulées de mai à octobre (6 mois)	661- 52%
Lieu dit :	Précipitations cumulées de juin à septembre (4 mois)	425 -33 %
La graville	précipitations de décembre à mars (4 mois)	393 – 30 %
altitude : 230 m	Mois le plus pluvieux : Mai	119,7 mm
	Mois le plus sec : Août	87,1 mm
	chutes de neige, nombre de jours :	total
	Jan :1,7 - Fév : 1,9 - Mars : 1,2 - Avril : 0,6 - Mai - 0,1 -Nov : 0,8 – Déc : 1	7.3

Le régime des pluies fait apparaître une répartition annuelle équilibrée avec léger maximum au printemps et automne. Cela traduit un régime à tendance océanique, le chaînon d'orientation Nord Sud étant exposé aux vents d'ouest océaniques. Cette tendance est atténuée sur le flanc Est du versant.

Vents

La forêt située en grande partie sur le versant Est bénéficie d'une protection par rapport aux vents d'ouest dominants. Les conditions climatiques sont donc favorables à la végétation.

1.1.3. - Géologie

Carte géologique Chambéry et la Tour du Pin au 1/50 000

Le Mont-Tournier est un des chaînons méridionaux du Jura. C'est un anticlinal d'axe nord sud. Le coeur de l'anticlinal formé de calcaire dur (Kimméridgien et Portlandien) constitue les falaises (parcelles 2 et 3 partie) qui dominent la plaine molassique de Belley à l'Ouest. Le flanc Est est constitué de calcaires gréseux (berrisien, Valanginien) dont les couches de partage Est plongent sous les molasses du synclinal de Novalaise. Les dalles continues et souvent affleurantes limitent considérablement la profondeur du sol.(parcelles 1.4.5).

(voir photo aérienne au dos)

1.1.4. - Pédologie

Humus et sol.

Voir Orlam n° 715.

Sol

En général, sol très peu profond <20cm, il s'agit d'un lithosol ou sol humo calcaire sur dalle continue ou lapiazée, souvent affleurante ou entre de gros blocs et éboulis grossiers entrecoupés d'abrupts calcaires.

Par places se trouve un sol un peu plus profond et fertile résultant de colluvionnement ou d'accumulation (sol brun calcaire).

Humus :

Présence d'un horizon OH plus ou moins épais, type oligomull à dysmull, moder.

Ces sols rapidement desséchés et peu profonds sont pauvres et fragiles car dépendant du seul couvert végétal qui assure leur protection contre l'érosion, leur maintien par l'apport de litière et une certaine humidité ambiante.

1.1.5. - Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières

Le seuil de perception est de 1 ha

GROUPES DE STATIONS FORESTIERES

Voir guide simplifié de typologie forestière : Massif de la Chartreuse et chaînons calcaires du pays "Entre-Jura-Savoie" Gilles PACHE. Laboratoire des écosystèmes alpins, université Joseph Fourier, Grenoble 1.

Deux stations se distinguent: Station 11O.QP, chênaie sur sol superficiel
Station 11D.QP, chênaie à buis dominant.

Intitulé	Surface		Secteur climatique	Substrats géologiques	Type de sol	Essences écologiquement adaptées
	ha	%				
11 O. QP chênaie-sur sol superficiel.	70,42	55	<u>Etage</u> : Collinéen et submontagnard <u>Expositions</u> : Ouest <u>Altitude</u> : 260/605	calcaire dur à faible profondeur, et affleurements rocheux.	Lithosol Accumulations par Places.	chêne sessile, merisier, érable à feuille d'obier, charme, érable champêtre frêne commun, hêtre, tilleul à larges feuilles, charme.
11 DQP Chênaie sur lithosol (façès à buis)	58,61	45	<u>Etage</u> : collinéen et submontagnard <u>Exposition</u> : Est, sud <u>Altitude</u> : 260/605	lapiaz, blocs, éboulis profondeur parfois nulle.	lithosol, pierrosité importante	Chêne pubescent, alisier blanc, chêne sessile.
Total	129,03	100				

Répartition des stations par parcelle :

STATION / PARCELLE	11 O. QP (ha)	11 D. Qp (ha)	Total (ha)
1	7.8	15.08	22.88
2	27.5	22.62	50.12
3	7.61	14.23	21.84
4	2.92	0.24	3.16
5	23.95	7.08	31.03
Total (ha)	69.78 (54%)	59.25 (46 %)	129.03 (100%)

1.2. - HABITATS NATURELS

La forêt recensée comme habitat «chênaies pubescentes supra méditerranéennes à buis» n'est pas d'intérêt prioritaire (non recensée dans l'annexe 1 de la directive européenne Faune flore n° 92/43/C.E.E du 21 Mai 1992). ni communautaire.

Elle est en revanche située pour partie (parcelles 1 à 4) dans la zone Natura 2000 S1 « réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard.

1.3. - Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Cartes jointe et annexes 6 et 7.

La forêt est concernée par la ZNIEFF

type 1	n° 01390000 « Défilé de Pierre Châtel, La Balme » Orchidées, oiseaux, lézard vert.
Type 2	n° 7391 « Chaîne du mont Tournier ». Faucon pèlerin, crécerelle, hibou grand duc, tichodrome..etc

1.4. - LA FLORE

1.4.1 Etages et séries de végétation

La forêt se situe à l'étage collinéen dans la série de la chênaie à charme et de la chênaie pubescente.
Espèces végétales: Le buis et le genévrier sont le plus souvent rencontrés.

1.4.2. - Relevé des espèces végétales remarquables

Aucun recensement n'a été effectué à ce jour. Voir annexe 6 les espèces remarquables signalées (orchidées).

1.4.3. - Répartition des essences forestières (surface occupée en vue aérienne)

La forêt est constituée essentiellement de feuillus.

Quelques résineux sont issus d'une plantation par petites poches totalisant 1 ha environ canton de Côtes Vieilles, pelle 1.

ESSENCE	REPARTITION DES ESSENCES EN % DU COUVERT
	En début d'aménagement 2001 % de la surface Forêt communale
Epicéa, Douglas, Pins noirs	1
TOTAL RESINEUX	1
chêne sessile, pubescent	70
charme	20
DIVERS	9
TOTAL FEUILLUS	99
Vides boisables	0
Vides non boisables	0
total	100

Résineux:

Il s'agit de quelques douglas, pins noirs et épicéas introduits par taches vers 1970 et totalisant un hectare.

Diamètre maxi 40, hauteur maxi 25 m pour les plus beaux (douglas)

Hauteur moyenne 18m diamètre 25

Potentialité faible, sol peu profond, station sèche.

Les dimensions médiocres de ces résineux n'ont pas incité à entreprendre d'autres plantations.

Feuillus :

Chênes sessiles et pubescents, charmes et autres feuillus divers : frêne, alisier blanc, châtaignier, bouleaux, érable champêtre.

Age : 1 à 80 ans en 2002 et quelques arbres réservés plus âgés.

Suivant la fertilité du sol les hauteurs varient de 3 à 18 m et les densités de <100 tiges/ha à 600. Dm 25.

1.4.4 Peuplements et arbres remarquables

Un pin weymouth de diamètre 0,75 et hauteur 20 m, canton des Millièrès vers la borne 21 est à conserver comme sujet unique de l'espèce et pour ses dimensions.

1.4.5 précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est bon.

1.5 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1 Typologie et état récapitulatif des peuplements de la forêt

Voir carte ci-contre.

Le seuil de perception est d'un hectare.

Les feuillus

Trois types de peuplement sont définis:

Type 1

Il s'agit d'un taillis d'âge > 60 ans, hauteur de 8 à 18 m, diamètre de moyen 25, densité de 100 à 600 tiges/ha, en mosaïque avec un prébois (voir type 3)

Type 2

Il s'agit d'un taillis d'âge < 20 ans parcouru depuis 1982 par tâches de quelques ares et constitué de recrû de taillis de moins de 20 ans en mosaïque avec du prébois (voir type 3). Quelques semis naturels se sont installés à la faveur de la mise en lumière du sol lors des coupes

type 3:

Prébois constitué de feuillus (chênes essentiellement) rabougris, et clairsemés (allure fruticée* à buis), et trop pauvre pour être récolté mais qui présente un intérêt de protection du sol et du milieu. Le faciès rabouгри et clairière favorise les espèces herbacées mais aussi le genévrier ou le buis qui couvre par place la totalité du terrain. Ce milieu, d'évolution très lente, semble en équilibre avec les conditions de stations chaudes et ne nécessite pas d'intervention.

Les résineux :

Ils totalisent un hectare en plusieurs poches et ne constituent pas de type de peuplement à proprement parler.

**Fruticées à buis : formation végétale constituée par des arbustes et arbrisseaux (landes, garrigues basses, maquis – référence L. Richard, 1970 – JC Rameau, 1994)*

voir carte page

La suspension des coupes entre 1942 et 1942 a conduit à un vieillissement du taillis.

Types de peuplements	surface %
type 1 taillis > 60 ans	36 ha 28 %
type 2 taillis < 20 ans	54 ha 42 %
Type 3 Prébois	39 ha 30 %
total	129 ha (100 %)
Vides boisables	0
Vides non boisables	0
Total forêt	129 ha (100 %)

1.5.2 Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements

Voir tableau ci-dessous.

parcelle	Nouvelle Surface (ha)	Surface Réduite (ha)	Type 1	type 2	Type 3
1	22,88	22.72	7.24	0.54	15.1
2	50,12	50.12	5.57	31.22	13.33
3	21,84	21.84	6.77	5.35	9.72
4	3,16	3.16	2.69		0.47
5	31,03	31.03	14.19	16.84	
	129,03	128.87	36.46	53.95	38.62
total	(ha)			129	

Dans le type 1 et 2, le pré bois, imbriqué dans le taillis ne peut être cartographié

1.5.3 Répartition synthétique par grands types de peuplements

forêts	FUTAIE	TAILLIS	Taillis Sous futaie	vides boisables	Vides non boisables	total
Forêt communale (ha)	0	128,87 ha	0	0	0,16	129,03
%		100	0	0	0	100

1 5 4 ; Précisions utiles d'ordre quantitatif.

1.5.5 Estimation de la production

Résineux

Le volume estimé sur pied est de l'ordre de 50 m³ sur une surface totale d'un hectare environ. La production peut être estimée à 3 m³/an

feuillus

voir annexe 9

Les relevés de coupes délivrées dans la période 1983/2002 donnent un chiffre de production de 0,5 m³/ha/an sur une surface de 54 ha parcourue par taches.

Pour la période 2001 –2020 la récolte attendue est de 70 m³/an.

1.5.6 Etat de la régénération

Les semis naturels feuillus se rencontrent dans les taillis récemment exploités parmi les rejets de souche.

Les semis résineux sont rares

1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables :

Sources : Observations locales et ZNIEFF ANNEXES 6 ET 7

Espèces protégées selon l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 Liste non exhaustive :

Oiseaux : Milan noir, circaète Jean le Blanc, buse variable, faucon crécerelle, épervier d'Europe, bondrée apivore, présence supposée du faucon pèlerin en falaise et du grand duc.

Mammifères : hérisson d'Europe, Ecureuil roux, Martre, Belette, Hermine, Fouine,..
Chat sauvage d'Europe ou chat forestier (observé dans le courant du de juillet 2002 dans la parcelle 5).

Reptiles : Orvet, Lézards vert et des murailles, Couleuvre.

Amphibiens : Salamandre tachetée, Crapaud commun, Rainette verte,...

Espèces menacées en Savoie, connues d'après le Livre Rouge "Inventaire de la faune menacée en France - 1994)

Mammifères : Belette, Hermine, Martre, Blaireau, Ecureuil roux : espèces classées "à surveiller" (= espèce sensible qui mérite une attention particulière).

lynx : néant

1.6.2 Autres espèces animales :

Faune habituelle de moyenne montagne : Chevreuil,
Cerf: une observation en 2000 dans les marais de Lucey.
(chamois, mouflons absents),
Sanglier, lièvre, renard,

Oiseaux divers : corneille, geai, bécasse, faisans (lâchés) ...

1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt :

La densité de chevreuil est faible mais le territoire dispose d'un biotope favorable du fait de l'alternance des milieux boisés et prairies fauchées. De plus, la reprise des coupes d'affouage depuis 1982 a favorisé le recrû qui offre un gagnage apprécié des cervidés.

Il n'est constaté aucun dégât notable en forêt.

Il n'y a aucune maladie déclarée à ce jour dans la population animale.

1.7. - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

La forêt communale cantons de Côte Vieille et la Maladière dominant la route nationale n° 504 dans le défilé de Pierre Châtel en falaise abrupte mais les chutes de pierre sont rares. Des banquettes naturelles situées au-dessus des falaises limitent le risque à l'amont.

Aucun accident de ce genre n'a été signalé dans le courant du dernier aménagement.

1.8. - RISQUES D'INCENDIE

Risque de démarrage d'incendie vu les stations sèches, à partir d'une végétation très inflammable : tapis herbacé, genévriers et buis.

Aucun incendie n'a eu lieu pendant la précédente période d'aménagement.

titre 2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. - PRODUCTION LIGNEUSE

Feuillus

Les feuillus sont de qualité chauffage et sont destinés uniquement à l'affouage.

Des coupes d'affouage ont eu lieu de 1983 à 2001.

La valeur retenue a été de 3.8 euros (25 francs)/m³

La taxe d'affouage a été de 15 eu /lot.

Evolution de l'affouage

Dans la période 1983 – 2002, le nombre annuel d'affouagistes a été de 12 environ.

La demande en affouage devrait se maintenir au niveau actuel dans les années à venir.

2.2. - AUTRES PRODUCTIONS

Il existe une concession EDF pour la durée d'exploitation de la ligne de 15 000 volts située en parcelles 1 et 2, voir carte des équipements page 26, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 26 juin 1942. La redevance a été capitalisée et versée en un versement unique à la commune convention du 26 juillet 1977.

La forêt n'est grevée d'aucun droit d'usage.

2.3. - ACTIVITES CYNEGETIQUES

Mode d'exploitation

La totalité du territoire est louée à l'amiable à ACCA de YENNE

Il n'y a pas de bail établi, montant de la location : gratuite

Elle ne fait partie d'aucun GIC.

Chasseurs

Nombre en 2000 : 98 dont 11 non-résidents. Nombre identique depuis plusieurs années

Prix de la carte : 53 eu (350 f), 190 eu (1 250 f) pour les non-résidents.

Evolution du nombre de chasseurs : Le nombre de chasseurs devrait rester stable dans les années à venir.

Mode de chasse

à tir (au chien, en battue)

Territoire chassé par la société :

Surface totale	dont soumis	réserve de chasse
2 450 ha	129,41 ha	240 ha

Gibiers recherchés et prélèvements des dernières années déclarés par l' A.C.C.A :

		97-98	98-99	99-2000	00 -01
cerf	attribution	0	0	0	0
	réalisation	0	0	0	0
chevreuil	attribution	9	10	10	10
	réalisation	9	10	10	10
sanglier	réalisation	15	16	10	
lièvre commun	réalisation	5	5	5	5
renard	réalisation	12	10	15	20

Autres gibiers chassés : bécasse, et perdrix, faisans (lâchés).

2.4 - ACTIVITES PISCICOLES

néant

2.5. - ACTIVITES PASTORALES

Néant

2.6. - ACCUEIL DU PUBLIC:

Hors période estivale, la forêt de Yenne connaît une fréquentation, locale et de week end.

En période estivale elle attire les vacanciers (lac de Chevelu, massif du Mont Tournier, du Mont du Chat) d'où une fréquentation sur le GR 9 et sentier de Compostelle, sentiers de pays qui traversent la forêt Soumise, parcelles 1,2,3 voir carte des équipements page 25 .

Des points de vue : Tombeau de Boisson (parcelle 1) Pierre Châtel (parcelle 2) le Rhône (parcelle 3) sont équipés de table de lecture.

2.7. - PAYSAGES REMARQUABLES ET SENSIBILITES PAYSAGERES

(La sensibilité "interne" se définit selon la fréquentation et la structure des peuplements, donc de la visibilité à l'intérieur de la forêt aux abords des voies d'accès ; la sensibilité "externe" fait référence aux points extérieurs à la forêt d'où on peut l'apercevoir)

voir carte jointe :

Sensibilité externe :

La situation de la forêt à l'extrémité nord du chaînon du mont Tournier et sur le versant EST l'expose à la vue de l'EST : sommets de La dent du Chat et le mont de la Charvaze, et du nord, butte de Saint-Romain, montagne de Chemillieu Nattage et fort des Bancs Virignin.

Sensibilité interne :

Visibilité peu profonde du fait du relief.

Du fait de la mauvaise viabilité des chemins l'intérieur de la forêt n'est fréquenté que par les randonneurs et les usagers de la forêt. Seuls les abords du GR9 présentent une sensibilité paysagère interne.

2.8. - RICHESSES CULTURELLES

Aucun élément en forêt communale, mais l'environnement culturel est riche à proximité immédiate de la forêt.

Le défilé de Pierre Châtel, curiosité géologique du franchissement par le Rhône, d'un des chaînons calcaires entre Genève et Lyon. Ce passage entre deux falaises est également une porte naturelle de la Savoie dont l'importance stratégique en fait un site historique avec les forteresses de Pierre Châtel (XIV^e – XVIII^e) et du fort des Bancs (XIX^e).

La chapelle de notre Dame de la Montagne (canton de côte Vieille) et croix de Chevru.

2.9. - SUJETIONS DIVERSES

Néant

Urbanisation et développement des voies de communication

Le P.O.S est en vigueur sur commune de Yenne depuis 1983 et actuellement en révision (juillet 2002). La forêt est classée en zone ND.

2.10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Le projet de site classé du défilé de Pierre Châtel et abords immédiats (voir carte au dos) qui inclut la forêt communale pour sa partie nord cantons côte Vieille, la maladière, et Champs Dessus devrait voir le jour courant 2003 ou 2004. Ce futur classement entraînera l'obligation de soumettre à l'approbation de la D.I.R.E.N, de l'architecte des bâtiments de France et éventuellement de la commission des sites tous les travaux susceptibles de modifier le paysage.

Titre 3 - GESTION PASSEE - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS DE LA FORET

3.1. - TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. - Traitements antérieurs au dernier aménagement

Aménagements antérieurs

(Source aménagement précédent) :

Avant 1893, la forêt était laissée à la libre disposition des habitants et notamment des riverains. Des abus d'exploitation, de pâturage étaient tels que, en 1860 les bois les plus âgés n'avaient que 4 ans.

période	surface (ha)	traitement	Révolution (ans)	Surface régé.	Quart en réserve (ha)	prélèvement annuel	observations
Du 24 mai 1892 à 1983	130,46	Taillis simple	20	-	Fixe, canton des Millières 32.93 ha	surface parcourue $97,53/20 = 4,88$ ha/an	Forêt non aménagée Production de bois de chauffage uniquement. balivage prévu dans le taillis 40 à 70 baliveaux/ha, non réalisé. Plantation de résineux (pins noirs et douglas) en bouquets sur 1 ha environ en 1972 pelle 1 Le quart en réserve est constitué d'un taillis sur dalle.

Arrêt des coupes en 1942, reprise en 1982.

3.1.2 Dernier aménagement forestier.

3.1.2.1 exposé

3.1.2.2. Application de l'aménagement

Arrêté ministériel du 25 juin 1984 - Durée d'application prévue : 18 ans de 1983 à 2000
Voir annexe 9.

aménagement	traitement et méthode parcelle unique 16.48 ha		possibilité annuelle	
			surface moyenne	Récolte
prévu	traitement en taillis simple à la rotation de 129,41 ha 40 ans		3.23 ha	66 m ³
Réalisé	Traitement en taillis simple	54 ha par taches.	3 ha	88 m ³

Résineux

Les quelques résineux isolés n'ont pas justifié d'intervention.

feuillus

Des coupes d'affouage ont été régulièrement délivrées depuis 1983.

54 ha ont été parcourus (soit 3 ha/an) dont 20 ha environ de pré bois ont été laissés en repos. Il n'y pas eu de balivage en réserve sauf cas particuliers : raisons paysagères en bordure du GR9 ou points de vision.

Les zones parcourues (voir carte page 13) rejettent de souche malgré un intervalle de 60 ans entre deux coupes.

Travaux

Voir détail des travaux annexe

<u>Travaux prévus</u>	<u>Travaux réalisés</u>	euros francs ('2001)	
		<u>Investissement</u>	<u>entretien</u>
<u>Maintenance</u> 300 euros/an (environ 2 000 f)	<u>Maintenance</u> Entretien du périmètre sur 4935 m		6210 eu (40 737 f) soit 345 eu/an (2 263 f)
<u>Infrastructure</u> création éventuelle d'une piste pelle 2 La Maladière	<u>Infrastructure</u> <u>Parcelle 2 La maladière.</u> Création 500 m : (4 antennes) Et amélioration : 500 m	1856 eu (12 180 f) soit 103 eu/an (676f)	480 eu (3 148 f) soit 26.6 eu/an (175 f)
<u>Peuplements</u> Recépage du buis après passage en coupe par les affouagistes.	<u>Peuplements :</u> Recépage du buis et après passage en coupe d'affouage par les affouagistes.		
total		1 856 eu (12 180 f)	6 690 eu (43 885 f)
		8 547 eu (56 065 f) soit 474 eu /an (3114 f)	

Il n'y a pas eu d'intervention sylvicole dans le taillis pour favoriser la régénération.

3.2. -TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

néant

3.3. - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

3.3.1. - Limites périmétrales

Désignation	Longueur en mètres linéaires
Longueur totale	13 km
Longueur de périmètre ouvert	7,9 km
Tronçon à ouvrir	5.1 km
Tronçons litigieux	néant
Nombre de bornes à entretenir	111

La numérotation des parcelles ne figure pas sur le terrain.

Nature des limites : voir état détaillé du bornage annexe .4

Nature des limites	falaises	routes	ligne	total
longueur	4,1 km	0.5 km	8.4 km	13 km
%	32	4	64	100

Bornes disparues : 5

La maladiere pelle 2, bornes 4 et 5 distraction suite à installation carrière

Côte Vieille n° 1 et 2 Talus route Nationale

Millière n° 9 Talus chemin

Bornes à rechercher :

cantons	parcelles	nombre	N°
Cote vieille	1	4	6 à 9
La Maladière	2	8	6,18,30,31,34,à,36,45
Champs Dessus	3	10	1 à 5 12 à 16
Pierre Colard	4	2	1 et 8
Les Millières	5	8	1 à 8
Total		32	

3.3.2. Equipements

Desserte

	Réseau du domaine public	Réseau du domaine privé	longueur totale
Routes revêtues		0	0
Routes VL et tracteur terrain naturel	0	1,5	1,5
piste à tracteur	0	3,9	3,9
total	0	5,4	5,4

soit 4,18 km/100 ha.

La forêt est bien desservie pour les tracteurs.

La desserte de la parcelle 3 peut être améliorée par prolongement, en courbe de niveau sur 500 m de la piste en parcelle 2.

Les plate formes de stockage sont inexistantes mais les emplacements en bordure de chemin suffisent.

L'entretien (élagage, débroussaillage), des pistes est effectué par les affouagistes uniquement au fur et à mesure des besoins de l'exploitation.

Les sorties sur propriétaire riverain nécessitent une autorisation dans les cantons la Maladière.

Sud des parcelle 2.(pie) et 3 (pie).

Equipements pastoraux piscicoles : néant

Equipements de protection contre les risques d'incendie : Néant.

Equipements d'accueil du public :

L'entretien du sentier à la fois GR9, (signe rouge et blanc plaquette ou peinture) sentier de Compostelle (bleu coquille jaune) et sentier de pays (plaquette jaune ou trait peinture) qui traverse la forêt communale sur 2 km est assuré par la communauté de commune de Yenne.

Travaux réalisés par l'ONF, en 1987 et années suivantes, dans le cadre de conventions passées avec le district de Yenne et du val Guiers :

Des travaux de signalétiques poteaux, balises, et tables de lecture de paysage.

Programme d'aménagement touristique du mont Tournier de Yenne au mont Tournier sur saint Maurice et jusqu'à saint Genix sur Guiers.

Trois tables panoramiques sur le Rhône, défilé de Pierre Châtel et tombeau de Boisson sont à réparer. (effacées ou dégradées).

L'état de la signalétique nécessite la réalisation de travaux d'entretien selon un programme à mettre en place pour le compte de la communauté de communes.

Titre 4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, 2001 - 2020

Une durée d'aménagement de 20 ans correspond bien à une forêt à évolution très lente

4.1. - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

Problèmes	Solution proposée	Solution retenue
Les conditions stationnelles ne permettent pas la production de bois d'oeuvre Le vieillissement du taillis affaiblit ses capacités à rejeter de souche.	Maintien du traitement en taillis simple, mise en repos du pré bois. Respecter une rotation de 40 ans.	idem
L'Equipement de desserte est insuffisant en parcelle 3 et la limite périmétrale déficiente par endroits	Création des équipements manquants, Entretien des lignes ouvertes pendant la période précédente et poursuite de l'effort d'ouverture des lignes.	Idem
Fonction sociale affirmée de la forêt Par la demande d'affouage. Par la pratique de la chasse.	Maintenir la délivrance d'affouage et le traitement en taillis par bouquets et parquets favorables à la faune	Idem
Equipements touristiques (signalétique et tables panoramiques) parfois dégradés.	Etablir des programmes annuels d'entretien pour le compte de l'intercommunalité qui a en charge l'entretien afin de rechercher des aides financières.	Idem
Le site est sensible d'un point de vue paysager (projet de classement du site). Il est inclus dans une zone natura 2000.	Le traitement en bouquets et parquets atténue l'impact des coupes du taillis et améliore la biodiversité. Les fruticées (prébois) seront conservées en l'état	idem

4.2. - DEFINITIONS DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

4.2.1 - Nombre de séries retenues

Le type de peuplement feuillus rabougris qui n'est pas affecté à la production mais à l'intérêt général est souvent imbriqué avec le peuplement productif, de ce fait, il ne sera pas créé une deuxième série.

Une seule série sera retenue.

Voir carte aménagement page 13.

Séries	Surface (ha)		composition en parcelles	objectif (fonctions)		type de série	type de traitement
	totale	réduite		Déterminant la sylviculture	associés		
unique	129,03	128,87	1 à 5	Production Bois de chauffage	protection générale des milieux et des paysages	production tout en assurant la protection générale du milieu	Taillis par bouquets ou parquets

4.3. - DISPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

Taillis simple à rotation de 40 ans.

4.3.1. - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Structure idéale

Les rotations très rallongées jusqu'à présents devraient à l'issue du présent aménagement revenir à 40 ans, (la forêt aura été entièrement parcourue entre 1982 – 2020) durée à la fois maximum pour ne pas altérer la capacité des souches à rejeter et minimum, du fait de la croissance lente, pour obtenir des produits (rondins) assez attrayants pour les affouagistes.

Des plages coupées à blanc (taillis) et d'autres laissées en l'état (prébois) seront imbriquées en formant un taillis par bouquets ou parquets.

Traitement choisi et méthode d'aménagement

Taillis simple par bouquets et parquets : Les réserves seront l'exception pour des raisons paysagères le plus souvent. Les peuplements de type 3 (prébois) seront maintenus en l'état.

Voir tableau chap 1.5.2 page

Voir carte d'aménagement page 13

parcelles	Nouvelle surface	Surface réduite	Taillis simple (type 1) âge > 60 ans	Taillis simple (type 2) âge <20 ans	Prébois A laisser en repos
1 à 5	129,03	128.87	36 ha	54 ha	39 ha

4.3.2. - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Stations forestières (regroupées éventuellement)	- Essences principales objectif = EP - Essences secondaires associées	Surface à long terme		Optimum exploitabilité des essences principales seules	
	= ES (part dans le mélange en %)	ha surface réduite	% surface réduite	Age	Diamètre
11 OQP chênaie, charmaie sèche	EP : Chêne ES : Charme ES: Frêne ES : divers	surface : 70.42 ha	70	40	0,15
			20		
11 DQp chênaie pubescente sur lithosol (faciès à buis)	EP : chêne pubescent ES : divers, frêne, tilleul.	surface 58,61 ha	5	40	0,15
			80		
			20		

Tableau de répartition des essences en % du couvert.

Essences	En début d'aménagement		en fin d'aménagement	A long terme	
	% surface totale	% surface boisée	% surface boisée	% surface totale	% surface boisée
Douglas, pins, épicéa	1	1	1	1	1
RESINEUX	1	1	1	1	1
chêne	75	75	75	75	75
charme	10	10	10	10	10
divers	14	14	14	14	14
FEUILLUS	99	99	99	99	99
Vides boisables	0			0	
Vides non boisables	0			0	
Total	100	100	100	100	100

4.3.3. - Détermination de l'effort de régénération

4.3.3.1. - Références théoriques de l'effort de régénération

Voir tableau page 14 chap 1.5.2

La surface à rajeunir théorique s'applique au taillis soit $90 \text{ ha}/40 = 2.25 \text{ ha}$
 Le type 3 : Pré bois à laisser en repos 39 ha.

Pour conserver dans l'avenir une rotation de 40 ans (1982-2022), seul le taillis âgé > 60 ans (type 1) sera parcouru en coupe d'ici la fin de la période d'aménagement 2020.

Soit à parcourir :

$$36 \text{ ha} / 20 = 1,8 \text{ ha}$$

4.3.4 Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Néant

.5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. - DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LE FONCIER

Entretien du périmètre :

La durée d'aménagement de 20 ans implique un passage au moins en entretien de l'ensemble du périmètre et une matérialisation plus marquée aux portes des cantons.

Longueur de périmètre et parcellaire à entretenir $13\ 000/20 = 650$ m/an

Matérialisation des numéros de parcelles.

Mise en place de 2 panneaux signalant l'entrée de la forêt communale et panneaux de risques d'incendie.

Dépense annuelle

780 eu (5 116 f)

Projets de soumission,

Au fur et à mesure des acquisitions éventuelles de la commune.

5.2. - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF SERIE UNIQUE

5.2.1. - Opérations sylvicoles - Coupes

Mode d'assiette des coupes

Voir carte aménagement page 13.

Feuillus :

Les coupes sont assises par contenance avec indication du volume présumé réalisable

Surface à parcourir: 1.8 ha/an dont 40 % environ de prébois laissé en l'état.

Volume indicatif 70 m³/an

Résineux : Des interventions sanitaires seules sont éventuellement à prévoir.

5.2.2. - Opérations sylvicoles et travaux

travaux sylvicoles :

Recépage du buis lors de l'exploitation des feuillus par les affouagistes.

5.2.3.- Opérations en faveur de la biodiversité :

Les actions en faveur de la faune sont menées par les chasseurs locataires du territoire après avis préalable de l'ONF. Le traitement en bouquets et parquets du taillis et le maintien du prébois offrent un gagnage diversifié aux ongulés et un biotope favorable à la faune en général.

5.2.4.- Dispositions en faveur de l'accueil du public

Les sentiers, la signalisation, et les équipements d'accueil nécessitent un entretien soutenu et régulier compte tenu de la fréquentation du site. Il y a lieu d'établir un programme global d'entretien des sentiers à charge de la communauté de commune de Yenne.

5.2.5.- Dispositions en faveur des paysages

Vision externe : Le traitement en bouquets et parquets du taillis permet d'atténuer fortement l'impact paysager des coupes de taillis.

Sensibilité interne, abords du GR9 : Des tiges de taillis seront balivées et maintenues aux abords des sites à forte fréquentation touristique.

Classement du site : Si la procédure de classement aboutit et apporte des contraintes paysagères telles que des interventions prévues au plan d'aménagement soient compromises, on recherchera des financements de compensation auprès des structures à l'origine de ces contraintes.

5.2.6 - Protection des sites d'intérêt culturel

Néant.

5.2.7.- Mesures générales concernant la défense contre les incendies.

Mise en place d'une signalisation les risques d'incendie à l'entrée de la forêt communale.

5.2.8.- Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

Infrastructure :

Investissement : Piste en prolongement du réseau existant dans la parcelle 3 sur une longueur de 500 m pour permettre l'exploitation du taillis.

8 x 500

4 000 eu (26 238 f)

5.9. - Tableau récapitulatif des travaux

	Dépenses/an	Dépenses pour 20 ans
Périmètre, parcellaire	780 eu (5 116 f)	15600 eu (102 329 F)
Travaux sylvicoles		
Infrastructure	200 eu (1 311 F)	4000 eu (26 238 f)
total	980 eu (6 428 F)	19600 eu (128 567 F)

Titre 6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

	Période 2001/2020	Période 1982 - 2000
Recettes	230 eu (1 508 f)	262 eu (1 760f)
Dépenses (*)	1003 eu (6579F)	498 eu (15 329 f)
Aides possibles	100 eu (655f)	0
Bilan	- 673 eu - (4 414 f)	- 236 eu (1 548 f)

Les dépenses tiennent compte des frais de garderie.

Conclusion :

L'aménagement forestier proposé permet de répondre aux diverses attentes sociétales dans un contexte de production forestière défavorable. Le bilan forestier est donc logiquement déficitaire. Néanmoins, au regard des services apportés par la forêt communale de Yenne en terme de loisir, (randonnée, chasse), de préservation des milieux (paysage, biodiversité) et d'aide à la population locale (affouage, limite de propriété clairement identifiée permettant le repérage des propriétés riveraines), le montant du déficit reste faible.

PREVISIONS DE RECOLTES

Forêt communale de YENNE

Série unique

Surface : 129,03

Période d'aménagement : 2001/2020

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M ³		prévisibles durant l'aménagement	passées durant le dernier aménagement
FEUILLUS Taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +		
	Chêne 30/45	2	
	Chêne 25 et -	3	
	Total Chêne	5	
	Hêtre 40 et +		
	Hêtre 30/35		
	Hêtre 25 et -		
	Total Hêtre		
	Peuplier		
	Autres feuillus	3	6
	TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	8	6
RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et +		
	Sapin 20 et -		
	Total Sapin		
	Epicéa 25 et +		
	Epicéa 20 et -		
	Total Epicéa		
	Pin sylvestre 25 et +		
	Pin sylvestre 20 et -		
	Total Pin sylvestre		
	Pin maritime 25 et +		
	Pin maritime 20 et -		
	Total Pin maritime		
	Autres résineux 25 et +		
	Autres résineux 20 et -		
Total autres résineux			
TOTAL RESINEUX houppiers exclus	0	0	
Erreur! Signet non défini. GLOBAL	Total tiges	8	
	Taillis	60	82
	Houppiers feuillus	2	
	Houppiers résineux	0	
	TOTAL y compris taillis et houppiers dont produits accidentels	70	88

RECETTES
Forêt communale de YENNE
 Série unique
 Surface : 129,03

Période d'aménagement : 2001/2020

PRODUITS LIGNEUX		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES PENDANT L'AMENAGEMENT		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PASSEES (dernier aménagement)
Essences et catégories de produits	Volume par catégorie de produits en m ³	Prix unitaires	Recettes escomptées	
feuillus	8	10 eu (66f)	80 eu (660 f)	
houppiers	2			
Taillis	60	2,5 eu	150 eu (984 f)	
total	70			
SOUS-TOTAL			230 eu (1 508 f)	262 eu (1 720 f)
RECETTES ANNUELLES DE LA CHASSE ET DE LA PECHE			0	
AUTRES RECETTES ANNUELLES				
REVENUS TOTAUX ANNUELS			230 eu (1 508 f)	262 eu (1 720 f)
Dont assujettis au frais de garderie			230 eu	232 eu

DEPENSES POUR TRAVAUX

Forêt communale de YENNE

Série unique

période 2001/2020

Surface : 129,03

NATURE	DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES (HT)			DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PASSES (dernier aménagement) euros
	Entretien Section de fonctionnement	Investissement Section d'investissement	Total euros	
Maintenance	780 eu (5 116 f)			345 eu (2263 f)
Peuplements :		-	-	
- régénération				
- amélioration				
- jardinage et autres				
régie				
Total	780 eu (5 116f)		780 eu (5 116f)	345 eu (2 263f)
Infrastructures :		200 eu		200 eu
- routes		(1 311F)		(1 311 F)
- assainissements				
- autres (DFCI, RTM...)				
Total		200 eu (1311F)	200 eu (1311F)	200 eu (1311F)
Chasse et pêche				
Espèces et milieux remarquables				
Accueil du public				
TOTAL <i>montant HT des charges directes de chantier</i> <i>montants HT facturés</i>	780 eu (5 116f)	200 eu (1311F)	980 eu (6 428 F)	474 eu (3 114 f)
DONT % POUR TRAVAUX EXCEPTIONNELS				

BILAN FINANCIER

Forêt communale de YENNE

Série unique

Surface : 129,03

période 2001/2020

<i>Valeurs exprimées en EUROS de l'année 2001</i>		BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL Opérations obligatoires	BILAN PASSE ANNUEL (dernier aménagement)
1	RECETTES Total	230 eu (1508 f)	262 eu (1 720 f)
2	DEPENSES		
	SECTION Travaux	780 eu (5 116 f)	371 eu (2 438f)
	DE Frais d'exploitation	-	
	FONCTIONNEMENT Divers		
	SECTION Travaux D'INVESTISSEMENT	200 eu (1 311f)	103 eu (676f)
	Remboursement créances diverses (FFN...)	-	
	Frais de garderie :	23 eu (151f)	24 eu (150)
	TOTAL DES DEPENSES	1003 eu (6579 f)	498 (3269 f)
	BILAN	<input type="checkbox"/> 773 eu (5070 f)	<input type="checkbox"/> 236 eu (1 548 f)
BILAN POSSIBLE dans la cas d'aides financières			
	Peuplements		
	Infrastructure	100 eu (655)	
	Accueil du public	-	
	AIDES FINANCIERES		
	ENVISAGEES DFCI	-	
	TOTAL AIDES FINANCIERES	100 eu (655)	0
	BILAN AVEC AIDES	<input type="checkbox"/> 673 eu (4 414f)	<input type="checkbox"/> 236 eu (1 548 f)

Parcelle n° 1

Surface totale : (ha) série unique	22.88	Surface Réduite (ha) :	22.72	surface à parcourir en coupe :	7.24 ha	surface régénérée
Altitude supérieure (m)	340	Altitude inf. :	380	Pente 20 %	15 %	Nord et est

dernier aménagement		
date coupe	1982	
Tarif commercial		
volume		30 m³

Prochain passage -	
	2010 -2013
volume sur pieds	-
taux de prél (%)	-
volume commercial AL 8	280 m³

TYPE	Surface	Règles de culture
Type 1 parcouru	7.24	Recépage du taillis sur 4,3 ha, 2,9 ha de prébois à laisser en repos
Type 2 non parcouru	0.54	
Type 3 non parcouru	15.10	
total surface réduite	22.88	

TRAVAUX A REALISER			
	Surface	longueur	Observations
Recépage du buis	4.3		

REMARQUES GENERALES SUR LA PARCELLE

Parcelle n° 2

Surface totale : (ha)	50,12	Surface Réduite (ha) :	50,12	surface à parcourir en coupe :	5.57 ha	surface régénérée
Altitude supérieure (m)	500	Altitude inf. :	250	Pente	20	expo. : nord

dernier aménagement		
date coupe	1983 à 1995	
Tarif commercial	alcan :	
volume	de la coupe	900
	cumulé des chab	

Prochains passages : - 2018-2020		
volume sur pieds		
taux de prél (%)		
V.P.R aménagt - m3		210

MARTELAGE		
TYPE	Surface	Règles de culture
Type 1 parcouru	5.57	Recépage du taillis dont 2.2 ha à laisser en repos
Type 2 non parcouru	31.22	A laisser en repos
Type 3 non parcouru	13.33	
	50.12	

TRAVAUX A REALISER			
	Surface (ha)	longueur	Observations
Recépage du buis	3.3 ha		

REMARQUES GENERALES SUR LA PARCELLE

Parcelle n° 3

Surface totale : (ha)	21,84	Surface Réduite (ha) :	21,84	surface à parcourir en coupe :	6.77 ha	surface régénérée
Altitude supérieure (m)	500	Altitude inf. :	380	Pente	40 %	expo. N.et Ouest

dernier aménagement		
date coupe	1996 à 1998	
Tarif commercial		
volume	de la coupe	200
	cumulé des chab	

Prochains passages 2014 à 2018-	
volume sur pieds	
taux de prél (%)	
V.P.R	280

MARTELAGE		
TYPE	Surface	Règles de culture
type 1 parcouru	6,77	Recépage du taillis dont 2.70 ha à laisser en repos
Type 2 non parcouru	5.35	
Type 3 non parcouru	9.72	
total surface réduite	21.84	

TRAVAUX A REALISER			
Recépage du buis	Surface	longueur	Observations
	4.8 ha		

REMARQUES GENERALES SUR LA PARCELLE

--

série unique

Parcelle n° 4

Surface totale : (ha) réduite	3,16	Surface Réduite (ha) :	3,16	surface à parcourir en coupe :	2.69ha	surface régénérée
Altitude supérieure (m)	620	Altitude inf. :	520	Pente	40 %	expo. :NE

dernier aménagement		
date coupe		
Tarif commercial	algar résineux	
volume	de la coupe	
	cumulé des chab	

Prochains passages : --		2008-2009
volume sur pieds		
taux de prél (%)		
V.P.R améngt - m3		140

MARTELAGE		
TYPE	Surface	Règles de culture
Type 1	2.69	Recépage du taillis dont 1 ha à laisser en repos
Type 3 non parcouru	0.47	
	3.16	

TRAVAUX A REALISER			
	Surface	longueur	Observations
type 1 - recépage buis	1.69 ha		

REMARQUES GENERALES SUR LA PARCELLE

série unique

Parcelle n° 5

Surface totale : (ha)	31,03	Surface Réduite (ha) :	31,03	surface à parcourir en coupe :	14.19 ha	surface régénérée néant
Altitude supérieure (m)	590	Altitude inf. :	430	Pente 20	15 %	expo. : est

dernier aménagement		
date coupe	1999 -2000	
Tarif commercial		
volume	de la coupe	470
	cumulé des chab	

Prochains passages : 2001 à 2007 -		
volume sur pieds		
taux de prél (%)		
V.P.R aménegt - m3		490 m³

MARTELAGE		
TYPE	Surface	Règles de culture
type 1 parcouru	14,19	Recépage du taillis dont 5.7 ha à laisser en repos
type 2 non parcouru	16.84	
	31.03	

TRAVAUX A REALISER			
	Surface	longueur	Observations
type 1 recépage du buis	8,5		

REMARQUES GENERALES SUR LA PARCELLE

Rédigé par le technicien
TRAPES Jean Christian
A chambéry, le 15/12/02



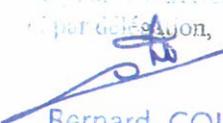
A CHAMBERY, le 31 DEC. 2002
p. Chef du Service Départemental de l'O.N.F.,

Le Responsable de l'unité spécialisée
Aménagements forêts - Environnement

Laurent JURATIC

PROPOSE
LYON, le 31 DEC 2002
Pour le Directeur Territorial
Le Responsable du Service Technique

par délégation,



Bernard COUHERT

Documents divers (bilans des coupes, travaux, ventes, synthèses cadastrales, etc...) :

CDFP RIDEAU - TF TRAPES

Description des parcelles :

TF TRAPES

Conception et rédaction :

TF TRAPES

Avis

ITEF JURATIC

Frappe et mise en page du document :

TF TRAPES

Temps de travail passé : 30 jours

Coût global de l'aménagement	10409 eu (68280f)
Coût de l'aménagement par ha	80 EU (529F)
Coût de l'aménagement sans la réalisation du plan	10409 eu (68280f)
Année de référence utilisée	2001

Forêt deEXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE
ET SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER AU

Territoire Communal de YENNE

SECTION	NUMERO DE LA PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE CADASTRALE en ha	SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER en ha	OBSERVATIONS P ^{ue} ONF
E	1198	les côtes vieilles	21.88.38	21.88.38	} p ^{ue} 1
	1834	La cochette	99.80	99.80	
	1275	La Paladière	50.11.67	50.11.67	p ^{ue} 2
	1251	Champ Dessus	21.84.00	21.84.00	p ^{ue} 3
	1660	Pierre Colard	3.15.90	3.15.90	p ^{ue} 4
	1783	les Tillières	31.03.00	31.03.00	p ^{ue} 5
TOTAL			129.02.75	129.02.75	

Relevé au Cadastre Communal -

Février 2008
F. RIDEAU

FICHE DE MODIFICATION DE CONSISTANCE DE FORET

CENTRE N°	1911 DR Centre	▶	CHAMBERY-OUEST
DEPARTEMENT N°	73	▶	SAVOIE

N° de Fiche	▶	05
Date	▶	17/5/9 85

IDENTIFICATION DE LA FORET		
Nature juridique (1)	Nom usuel	Propriétaire
COMMUNALE	YENNE	COMMUNE

(1) Domaniale - Indivise avec l'État - Régionale - Départementale - Communale - Sectionnelle - Indivise (sans l'État) - d'Établissement public - Particulière etc...

OBJET DE LA MODIFICATION			
<input type="checkbox"/> So umission	<input type="checkbox"/> Acquisition	<input type="checkbox"/> Echange	<input type="checkbox"/> Allénation
<input checked="" type="checkbox"/> Distraction	<input type="checkbox"/> Incorporation au domaine forestier	<input type="checkbox"/> Incorporation au domaine public	
Autre :	<input type="checkbox"/> Remembrement	<input type="checkbox"/> Révision cadastrale	<input type="checkbox"/> Autre (2)

(2) Regroupement de forêts - Incorporation de biens vacants ou sans maître - Affectation à un département ministériel - Rectification d'erreur - etc ...

DATE DE L'ACTE AYANT CONSTATÉ LA MODIFICATION :	3/05/ 19 85
---	-------------

CONTENANCE		ha	a	ca
COMMUNE DE SITUATION :	YENNE	Superficie concernée		
		en +		
		en -	0	38 50
CONTENANCE DE LA FORET		avant modification		
(limitée à la commune de situation)		129 41 25		
		après modification		
		129 02 75		
COMMUNE DE SITUATION :		Superficie concernée		
		en +		
		en -		
CONTENANCE DE LA FORET		avant modification		
(limitée à la commune de situation)				
		après modification		

Dans le cas où plus de deux communes sont concernées utiliser autant d'imprimé que nécessaire.

NOTIFICATION pour prise en compte au sommier de la forêt et sur le registre d'ordre :	émargement ▼
Subdivision ▶ le 19 . .	
Secteur ▶ le 19 . .	
Triage ▶ le 19 . .	
Puis retour au Centre.	

RENSEIGNEMENTS DIVERS	
Parcelles cadastrales concernées, Contenances, Modification de services, etc ...	E 1275 partie 0 ha 38 a 50ca

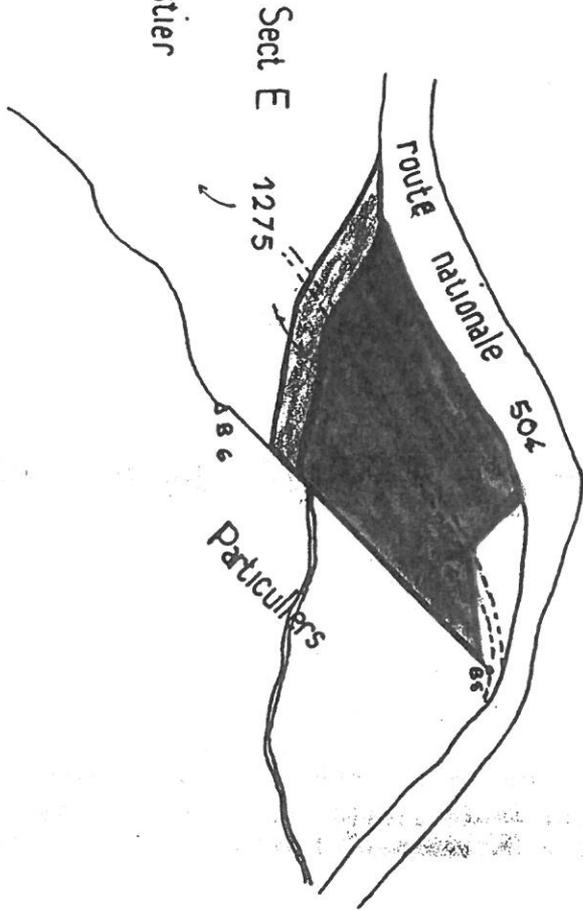
CONTENANCE TOTALE DE LA FORET		ha	a	ca
		avant modification	129	41 25
		après modification	129	02 75

YENNE

Lieudit "village de la maladière"

Echelle 1 / 2000

Forêt communale
soumise au régime forestier



Légende

-  zone d'extension de la carrière surf 31 ares
-  zone de protection surf 7,50 ares
-  ancienne carrière

Année	FORET COMMUNALE DE YENNE							
2000	ETAT DU BORNAGE							
Champ Dessus	1	3			X			1
Champ Dessus	2	3			X			1
Champ Dessus	3	3			X			1
Champ Dessus	4	3			X			1
Champ Dessus	5	3			X			1
Champ Dessus	6	3				P		
Champ Dessus	7	3					G	
Champ Dessus	8	3					G	
Champ Dessus	9	3					G	
Champ Dessus	10	3					G	
Champ Dessus	11	3					G	
Champ Dessus	12	3			X			1
Champ Dessus	13	3			X			1
Champ Dessus	14	3			X			3
Champ Dessus	15	3			X			3
Champ Dessus	16	3			X			3
					X			
La Maladière	4	2		disparue				carrière
La Maladière	5	2		disparue				carrière
La Maladière	6	2			X			1
La Maladière	7	2				P		
La Maladière	8	2					G	
La Maladière	9	2				P		
La Maladière	10	2					G	
La Maladière	11	2				P		
La Maladière	12	2					G	
La Maladière	13	2					G	
La Maladière	14	2					G	
La Maladière	15	2					G	
La Maladière	16	2					G	
La Maladière	17	2					G	
La Maladière	18	2			X			1
La Maladière	19	2					G	
La Maladière	20	2					G	
La Maladière	21	2					G	
La Maladière	22	2					G	
La Maladière	23	2					G	
La Maladière	24	2					G	
La Maladière	25	2					G	
La Maladière	26	2					G	
La Maladière	27	2					G	
La Maladière	28	2					G	
La Maladière	29	2					G	
La Maladière	30	2			X			3
La Maladière	31	2			X			3
La Maladière	32	2					G	
La Maladière	33	2					G	
La Maladière	34	2			X			3
La Maladière	35	2			X			3
La Maladière	36	2			X			3
La Maladière	37	2					G	
La Maladière	38	2					G	
La Maladière	39	2					G	
La Maladière	40	2					G	
La Maladière	41	2					G	
La Maladière	42	2					G	
La Maladière	43	2					G	
La Maladière	44	2					G	

Janvier 2002



Année	FORÊT COMMUNALE DE YENNE							
2000	ETAT DU BORNAGE							
la Maladière	45	2			X			3
Les Côtes Vieilles	2	1		disparue			peinture	
Les Côtes Vieilles	3	1				G		
Les Côtes Vieilles	4	1				G		
Les Côtes Vieilles	5	1				G		
Les Côtes Vieilles	6	1			X		fossé	1
Les Côtes Vieilles	7	1			X			3
Les Côtes Vieilles	8	1			X			3
Les Côtes Vieilles	9	1			X			3
Les Côtes Vieilles	10	1				G		
Les Côtes Vieilles	11	1				G		
Les Côtes Vieilles	12	1				G		
Les Côtes Vieilles	13	1				G		
Les Côtes Vieilles	14	1				G		
Pierre Colard					X			
Pierre Colard	2	4				G		
Pierre Colard	3	4				G		
Pierre Colard	4	4				G		
Pierre Colard	5	4				G		
Pierre Colard	6	4				G	grosse pierre	
Pierre Colard	7	4				G		
Pierre Colard	8	4			X			1
Les Millières					X			
Les Millières	2	5			X			1
Les Millières	3	5			X			1
Les Millières	4	5			X			2
Les Millières	5	5			X			1
Les Millières	6	5			X			1
Les Millières	7	5			X			2
Les Millières	8	5			X			2
Les Millières	9	5		disparue	à situer		bord chemin	1
Les Millières	10	5				G		
Les Millières	11	5				G		
Les Millières	12	5				G		
Les Millières	13	5				G		
Les Millières	14	5				G		
Les Millières	15	5				G		
Les Millières	16	5				G		
Les Millières	17	5				G		
les millières	18	5				G		
les millières	19	5				G		
les millières	20	5				G		
les millières	21	5				G		
les millières	22	5				G		
les millières	23	5				G		
les millières	24	5				P		
les millières	25	5				G		
les millières	26	5				G		
les millières	27	5				G		
les millières	28	5				G		

Janvier 2002

ANNEXE N° 7. Correspondance entre l'ancien et le nouveau parcellaire et le cadastre
 FORET COMMUNALE DE YENNE

Canton forestier	Ancien Aménagement		Nouveau Aménagement		Cadastre			
	Parcelle	Surface (ha)	Parcelle	Surface (ha)	Section	Parcelle cadastrale	Contenance soumise (ha)	Lieu-dit
Côtes vieilles	1	21.88.38	1	21.88.38	E	1198	21.88.38	Côtes Vieilles
		99.80	1	99.80	E	1834	99.80	La Cochette
La Maladière	2	50.11.67	2	50.11.67	E	1275	50.11.67	La Maladière
Champ dessus	3	21.81.00	3	21.81.00	E	1251	21.81.00	Champ dessus
Pierre Colard	4	3.18.90	4	3.18.90	E	1660	3.18.90	Pierre Colard
les Millières	5	31.03.00	5	31.03.00	E	1783	31.03.00	les Millières
	Total	129.41.25				Total	129.02.75	
<p>La différence de 0ha 38 ares 50 ca. provient de la distraction dans la P^{ue} cadastrale E 1275 d'une surface de 38 ares 50 ca. pour extension de carrière.</p>								
							Février 2001 F. Rideau R.	
Total		0,00	0,00	0				

GORGES DE LA BALME

N° 0139 0000

Canton de Yenne

Communes :

La Balme, Yenne

Carte IGN 1/50 000 :

La Tour du Pin

District naturel :

Mont-du-Chat

Altitude :

de 220 m à 500 m

Données géographiques :

- A cheval sur les départements de l'Ain et de la Savoie, ces gorges sont creusées par le Rhône dans la chaîne du Mont Tournier.

Intérêt de la zone :

Flore, oiseaux, reptiles, insectes

GORGES DE LA BALME

Avec plus d'un kilomètre de longueur et de 200 mètres de dénivelé, les Gorges de la Balme, ou Cluse de Pierre Châtel, constituent l'un des sites les plus remarquables de ce type en Savoie.

Ce sont les chênes qui ont colonisé ces parois abruptes frangées d'éboulis ; du fait du fort contraste microclimatique, on trouve le **chêne sessile** (répandu à travers la Savoie) sur le versant nord, et le **chêne pubescent** (essence d'affinité méditerranéenne, limitée aux versants les plus chauds de Savoie), sur la face sud.

La flore superbe détient d'autres richesses, dont l'**érythron dent de chien**, l'une des plus rares liaciées de notre département (seulement cinq stations dénombrées en Savoie). Ses fleurs aux pétales retroussées de couleur pourpre sont parmi les premières à fleurir, dès le mois de mars.

Tout un cortège de plantes thermophiles est également connu sur les vires et les côteaux secs autour de Notre Dame de la Montagne dominant Yenne : de nombreuses espèces d'**orchidées** rivalisent de beauté, c'est le cas des **ophrys** dont les fleurs miment la silhouette des insectes. L'**ophrys araignée** précoce, précède la floraison de l'**ophrys mouche**. Attirés par la forme des fleurs et les substances chimiques qu'elles émettent, les insectes se laissent duper mais collaborent ainsi au transport du pollen d'une plante à l'autre.

Céphalanthère à longues feuilles, orchis bouffon, orchis singe, orchis brûlé... complètent l'inventaire.

Toujours d'affinité méditerranéenne la **gesse à graines sphériques**, la **germandrée botryde**, le **genêt poilu**, l'**ail caréné** fleurissent sur les prés secs. Bon nombre des espèces pré-citées sont inscrites sur la liste des plantes rares et menacées du département. En effet, les prairies bien exposées où elles prospèrent se réduisent comme une peau de chagrin, ici sous une vigne, là sous un lotissement... les dalles calcaires qui affleurent dans le secteur, ont évité cette destruction, mais l'embroussaillage par le **buis**, ou le **cornouiller sanguin** est tout aussi pernicieux. Les **ophrys** par exemple, ne supportent pas le couvert d'arbustes et disparaissent peu à peu. Seul un entretien de ces prairies, se substituant aux anciennes activités agricoles traditionnelles, permettra de conserver toute la richesse biologique de ces coteaux.

Quant à la faune, elle s'observe d'abord sur le Rhône ; bien qu'encaissé, il demeure une voie de passage d'oiseaux d'eau qui s'y poseront à l'occasion : le **grand cormoran**, les **fuligules morillon** et **milouin**, la **mouette rieuse** et le **goéland argenté**, sont les visiteurs les plus communs, le **martin pêcheur** est aussi un hôte régulier des lieux.

Sur les falaises de la rive droite, sont installées deux colonies importantes d'oiseaux rupestres : le **martinet à ventre blanc** et le **choucas des tours**. Dès le mois de mars, plane au-dessus du fleuve la silhouette bien identifiable du **milan noir**. Son retour précoce de ses quartiers d'hivernage africains est un des premiers signes de l'arrivée du printemps. Chasseur de petits mammifères, il se nourrit aussi beaucoup de poissons morts.

CHAÎNE DU MONT TOURNIER

Cantons de Yenne, St-Genix-sur-Guiers type 2 : N° 7391

Communes :

La Balme, Loisieux, Yenne, Champagneux, St-Maurice-de-Rotherens, Traize, Grésin

Données géographiques :

- Chaînon calcaire du Jura qui domine le Rhône au sud des gorges de la Balme.

Carte IGN 1/50 000 :

La Tour du Pin

District naturel :

Mont-du-Chat

Altitude :

de 220 m à 877 m

Intérêt de la zone :

Oiseaux

La Chaîne du Mont Tournier est un chaînon calcaire rattaché au Jura sur le plan géologique.

Le chêne sessile, le charme et le buis sont les essences dominantes. L'érable à feuilles d'obier, l'érable champêtre, l'alisier blanc sont les autres arbres les plus courants.

Pour en savoir plus

Bibliographie :

- TOURNIER H. 1993 : Communications personnelles.

Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

Le faucon pèlerin,

est l'espèce de faucon que les fauconniers recherchent pour le dressage.

Quand il fait ses fameux piqués, ce rapace peut atteindre une vitesse de 300 km/h.

C'est sa technique pour capturer les oiseaux en plein vol, à l'aide de ses griffes.

Le faucon pèlerin niche dans les falaises ;

il est extrêmement sensible au dérangement.

Lorsque la femelle est en train de couver,

le passage d'un deltaplane ou d'un parapente,

ou bien la présence trop proche d'adeptes de l'escalade,

peut la faire s'envoler,

avec risque d'abandon du nid et donc des petits,

si le dérangement est trop fréquent.

Les effectifs du faucon pèlerin ont considérablement baissé depuis plusieurs décennies,

il n'en reste plus actuellement qu'environ

300 couples pour la France entière.

Cette diminution est quelque peu enrayée

depuis que l'on n'utilise plus de D.D.T.,

pesticide qui causait l'empoisonnement des faucons.

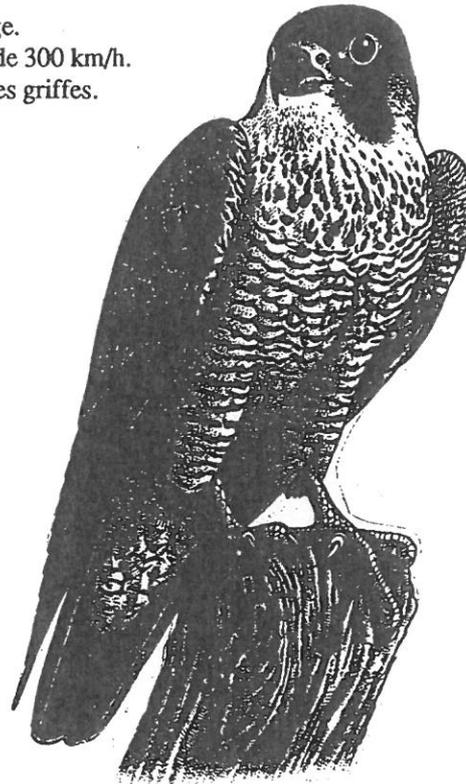
Avec le développement des activités sportives en falaise,

le danger renaît.

Une solution serait d'instaurer un plan de partage des falaises,

en éloignant les sites d'escalade

ou de vol libre des lieux connus de nidification des faucons.



Dessin de P. DEOM - La hulotte n° 42/43. P. DEOM - Ed. L'Épine Noire -

Chat sauvage d'Europe ou Chat forestier

Felis silvestris,
famille des *Félidés*

60 cm + queue 30 cm.

Habitat, régime alimentaire

Le Chat sauvage est un animal des forêts plutôt chaudes et sèches, feuillues ou mixtes, jusqu'à l'étage montagnard ; un terrain accidenté et des affleurements rocheux paraissent favorables, sans que l'on sache si cela correspond à un besoin écologique ou à un phénomène "refuge" (il en va de même de sa rareté aux basses altitudes). Les milieux ouverts lui sont toutefois nécessaires car c'est là qu'il chasse efficacement les petits rongeurs, qui dominent très fortement son régime alimentaire, complété par d'autres petits animaux.

Statut de la population savoyarde

Le Chat sauvage est en Savoie une espèce rare et très fortement localisée aux chaînons jurassiens et préalpins de l'Avant-Pays, où il semble en situation très vulnérable.

Statut juridique et administratif

Protection nationale. Directive Habitats (An.4) ;
Conv. de Berne (An.2).

Menaces, conservation, suivi souhaitable

Si la persécution par l'homme a pu jouer un rôle dans une probable raréfaction depuis le XIX^e siècle, c'est aujourd'hui l'hybridation avec le chat domestique, de plus en plus répandu avec l'accroissement de l'urbanisation, qui menace le Chat sauvage en tant qu'espèce.

Cet animal mériterait prospections et enquêtes spécifiques, en vue de préciser son statut et, le cas échéant, de prendre les mesures de protection afférentes.

YENNE.XLS

TRAVAUX REALISES DE 1983 A 2000						
	MAINTENANCE	Longueur (ml)	REB	ENT-PEUP	INFRA ENT	INFRA TN.
1983						
1984					pelle 2	
1985					idem total 500 m	
1986	périmètre b 20 à 27	620				
1987	pér - 9 à 17	780			(ballisage sentiers 7,05km	
1988	pér - pelle 1 - b5 à b6	300			district de Yenne.)	
1989	pér - pelle 2 b38 à b42	435				
1990						pelle 2
1991	pér - pelle 3 - b 2 à 7	200				idem 500 m
1992	pér - pelle 2 - b6 à b10	200				
1993	pér - pelle 2 - b6 à b10	200				
1994						
1995	pér - pelle 2 - b6 à b10	350				
1996						
1997	pelle 4 - b 1 à 6- pelle 5 b23 à 27	500				
1998						
1999	pelle 5 - b 27 à b 28. P 4 - b 6 à 7	850				
2000	Pelle 4 - borne 4 à 7- pelle 5 - b28 à 1	500				
	total	4935				

YENNE.XLS

RECAPITULATION DES DEPENSES DE 1983 A 2000									
ANNEE	TRAVAUX	garderie	INVES	TRA-FON	INFRA TN+ENT	CREANCE	TOTAL		
			dont	dont	dont				
1983	0	207.452	0	0	0		207.45		
1984	3060	17.28	3060	0	3060		3077.3		
1985	6956.4	0	3808	3148.4	6956.4		6956.4		
1986	3099.5783	440.23	0	3099.5783	0		3539.8		
1987	2760.1614	0	0	2760.1614	0		2760.2		
1988	2680	255	0	2680	0		2935		
1989	2024.2816	0	0	2024.2816	0		2024.3		
1990	3744	270.27	3744	0	3744		4014.3		
1991	6260.4012	0	1567.5	4692.9012	1567.5		6260.4		
1992	4004.88	0	0	4004.88	0		4004.9		
1993	4981.3	0	0	4981.3	0		4981.3		
1994	0	0	0	0	0		0		
1995	4558	369.156	0	4558	0		4927.2		
1996	0	0	0	0	0		0		
1997	4377.5	597.843	0	4377.5	0		4975.3		
1998	0	0	0	0	0		0		
1999	4692	622.2	0	4692	0		5314.2		
2000	2866.53	0	0	2866.53	0		2866.5		
TOTAUX	56065.033	2779.43	12180	43885.533	15327.9	0	58844		
1euro=francs	6.55957	6.55957	6.5596	6.55957	6.55957	6.55957	6.5596		
euros	8547.0591	423.721	1856.8	6690.3063	2336.723291	0	8970.8		
euro/an	474.83662	23.5401	103.15	371.68368	129.8179606	0	498.38		
francs/an	3114.724	154.413	676.64	2438.0851	851.55	0	3269.1		

